PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ANNEE 2026

JEUDI 26 MARS 2026 À 20 HEURES

À L'AULA DU COLLÈGE DE PRÉVERENGES

La séance débute avec la présentation de l'analyse financière communale par Monsieur Grégory CRETEGNY, expert-comptable de la fiduciaire Favre. La présentation est suivie d'une séance de questions-réponses.

Ordre du jour tel que modifié

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Nomination d'un·e secrétaire suppléant·e
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2026
5. Dépôt et retrait de préavis
 - Préavis 3/26 Demande de crédit de construction pour la Transformation de l'Auberge de l'Etoile et l'aménagement de la place de l'étoile
 - Préavis 4/26 Approbation du plan fixant les limites de constructions et de la radiation partielle du plan d'alignement des constructions de la parcelle n° 42
 - Préavis 15/25 Demande de crédit de CHF 2'474'860 pour les travaux de démolition et de construction relatifs au secteur 1 du site scolaire les Voile du Léman
6. Rapport des commissions
 - Préavis 1/26 Création d'une association intercommunale Enfance et Jeunesse
7. Réponse à l'interpellation d'Anne PICTET VALLON relative à la nouvelle démission du Secrétaire municipal
8. Réponse à l'interpellation de Steen BOSCHETTI relative à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
9. Réponse à l'interpellation de Marc-Henri DUVOISIN et consorts nommée «pour plus de sécurité au centre du village !»
10. Communications des délégués aux associations intercommunales
11. Communications du Président
12. Communications de la Municipalité
13. a) Droit d'initiative
 Postulat de la Commission des finances
 Interpellation au sujet du Troc de Préverenges
 b) Communications individuelles
14. Contre appel

Ouverture de la séance

Le Président du Conseil, Vincenzo ROBERTO remercie Monsieur Grégory CRETEGNY pour sa présentation et ouvre la 2e séance de l'année à 20 h 45. Il salue le Syndic, les Municipaux, l'assemblée, le public et les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue.

Il souhaite également la bienvenue à Monsieur Marc MORANDI, député et membre du Grand Conseil vaudois qui s'est engagé à aller à la rencontre des communes pour mieux comprendre leur réalité et leurs enjeux. C'est pourquoi le Conseil communal de Préverenges a le plaisir de l'accueillir ce soir comme auditeur.

1. Appel

Le Président informe l'assemblée que Claude DE TITTA ne pourra pas assurer sa fonction de secrétaire jusqu'à la fin de la législature. C'est la raison pour laquelle le Conseil devra procéder à la nomination d'un·e secrétaire suppléant·e.

En l'absence de secrétaire, le vice-président, Steen BOSCHETTI, procède à l'appel : 55 membres sur 65 sont présents ; 10 membres sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement siéger et délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président explique que l'ordre du jour initial doit être réorganisé pour respecter la logique institutionnelle ; le quorum devant être atteint avant de passer aux points suivants. Une modification de titre et des ajouts ont aussi été apportés.

- L'appel et l'approbation de l'ordre du jour passent en position 1 et 2 ; la nomination d'un·e secrétaire suppléant·e devient le point 3.

 Cette modification est acceptée à l'unanimité.

- Le point 5 est renommé : Dépôt et retrait de préavis, avec l'ajout du retrait du préavis 15/25, demandé par la Municipalité.

 Cette modification est acceptée à l'unanimité.

- Le point 13 a) Droit d'initiative d'un postulat est proposé par la Commission des finances.

 Cette modification est acceptée à une large majorité [1 refus]

- Une interpellation concernant le Troc de Préverenges a été remise au Bureau en bonne et due forme.

 Aline GARRAUX demande pourquoi un événement privé doit figurer à l'ordre du jour du Conseil. Le Président explique que la prochaine édition du Troc prévue à l'automne 2026 n'aura pas lieu, sur décision de la Municipalité. La volonté des auteurs de l'interpellation est d'obtenir des explications, éventuellement trouver une solution ; ce qui justifie sa présence dans l'ordre du jour du présent conseil.

 Cette modification est acceptée à la majorité [7 refus et 9 abstentions].

Aucune autre remarque n'étant formulée et la parole n'étant plus demandée, le Président propose d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité [2 abstentions].

3. Nomination d'un·e secrétaire suppléant·e

Afin de pourvoir au remplacement de la secrétaire, le Bureau a entrepris des démarches, notamment via le site de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) et a ainsi pu entrer en contact avec Madame Fabienne ALLAIRE, présente ce soir. Madame ALLAIRE est domiciliée à Préverenges et occupe actuellement le poste de secrétaire du Conseil communal de Tolochenaz. Elle a accepté d'assurer la suppléance du secrétariat, jusqu'à la fin de la législature. De fait, elle a déjà participé à la séance de préparation de ce Conseil.

La parole n'étant pas demandée et aucune autre candidature n'étant annoncée, le Bureau propose la candidature de Madame Fabienne ALLAIRE en qualité de secrétaire suppléante.

Madame Fabienne ALLAIRE est nommée
secrétaire suppléante pour la fin de la législature par acclamation.

Le Président assermente Madame ALLAIRE qui ensuite, rejoint le bureau et prend le PV pour la suite de la séance.

Cependant, Madame ALLAIRE ne pourra pas assurer les opérations liées aux élections et votations, étant déjà occupée dans sa commune principale ; une seconde nomination pour couvrir ces tâches spécifiques est nécessaire. La désignation d'une personne

pour assurer les tâches liées aux élections et votations ne nécessite pas formellement une nomination par le Conseil, mais il a semblé important au Bureau que celle-ci soit validée par l'assemblée.

Le Bureau propose la candidature de Béatrice MOSER pour assurer cette fonction. La parole n'est pas demandée et aucune autre candidature n'est annoncée.

Béatrice MOSER est nommée membre du bureau de vote pour les prochaines votations et élections jusqu'à la fin de la législature, par acclamation.

Le Président remercie encore Mesdames ALLAIRE et MOSER pour leur engagement et souhaite un prompt rétablissement à Madame Claude DE TITTA.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2026

- Page 9 : Meriam BEN HASSENA a demandé le salaire « brut » des Municipaux et non pas le salaire net.

Aucune autre modification n'étant signalée, le Président demande à l'assemblée d'accepter le procès-verbal du 5 février 2026 ainsi corrigé.

Le procès-verbal du 5 février 2026, avec la correction demandée, est accepté par une majorité [3 abstentions].

Le Président remercie Claude DE TITTA pour la rédaction de ce procès-verbal et le travail fourni alors qu'elle était déjà affectée par sa maladie.

5. Dépôt et retrait de préavis

Hervé NUSBAUMER, Municipal, présente les préavis suivants :

Préavis 3/26 **Demande de crédit de construction pour la Transformation de l'Auberge de l'Etoile et l'aménagement de la place de l'étoile**

1re séance de commission : Mardi 31 mars 2026 à 19 h 30, au Foyer du Château, Rue de Lausanne 23

Préavis 4/26 **Approbation du plan fixant les limites de constructions et de la radiation partielle du plan d'alignement des constructions de la parcelle n° 42**

1re séance de commission : Jeudi 2 avril 2026 à 19 h 30, au Foyer du Château, Rue de Lausanne 23

Pour ces deux préavis, les commissions seront nommées à l'issue de la séance. Le Président remercie déjà les commissaires qui se sont annoncés et ceux qui s'annonceront spontanément.

Préavis 15/25 **Demande de crédit de CHF 2'474'860 pour les travaux de démolition et de construction relatifs au secteur 1 du site scolaire les Voile du Léman**

Conformément à la planification financière présentée en début de séance, la Municipalité a décidé de prioriser la réalisation des bâtiments de l'UAPE et de repousser les travaux relatifs au site scolaire. Le préavis est donc retiré.

6. Rapport des commissions

Préavis 1/26 **Création d'une association intercommunale Enfance et Jeunesse**

Catherine CASTELLANI lit le rapport de la commission ad hoc et Virgile PERRET celui de la Commission des finances. Les deux rapports proposent d'accepter le préavis.

Discussion générale

Claude MEYSTRE remarque que le montant du surcoût diffère d'un rapport à l'autre et que les rapports ne sont pas datés. Vérification faite, dans le rapport de la commission des finances, il est écrit « surcoût estimé à CHF 287'312.21, montant arrondi à CHF 287'400.– » et dans le rapport de la commission ad hoc, on parle d'« un surcoût

chiffré à CHF 287'400.– ». Les dates seront ajoutées à la main. Sylviane LAMBELET-BLANC demande quelle a été la motivation pour changer le modèle de répartition des charges : 50/50 au lieu de 10/90 (10% au prorata de la population et 90% à la « consommation d'heures d'accueil ») établi par l'AJEMA.

La nouvelle répartition, explique Hervé NUSBAUMER, devrait être plus équilibrée et moins conditionnée à la fluctuation de la population. Il ajoute encore que les conditions tarifaires de l'AJEMA, qui étaient très favorables aux parents, ont été reprises telles quelles afin d'éviter une rupture de continuité. Il appartiendra à la future association d'adapter les nouvelles règles et conditions.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote sur le préavis 1/26.

Décision :

DANS SA SÉANCE DU 26 MARS 2026
LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

Vu le préavis de la Municipalité n° 1/26 du 22 janvier 2026,
Ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- D'approuver la constitution de l'association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge, à buts multiples au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes ;
- D'accepter les statuts de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge tel que présenté ;
- D'accepter que la Commune y adhère ;
- D'autoriser la Commune à sortir du réseau AJEMA pour le 31.12.2026 ;
- D'autoriser la Municipalité à dénoncer la convention de l'Entente scolaire de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environ pour le 31.12.2026 ;
- D'octroyer un crédit extrabudgétaire au budget 2026 de 287'400 CHF.

Le préavis 1/26 : Création d'une association intercommunale Enfance et Jeunesse est accepté par une large majorité [1 abstention].

Le Président remercie les commissionnaires pour leur travail.

Les trois prochains points concernant la réponse de la Municipalité à trois interpellations, le Président rappelle le déroulement du processus. La parole est d'abord donnée à la Municipalité pour sa réponse, puis à l'interpellant et enfin, la discussion est ouverte à l'ensemble du Conseil. Il n'y a aucun vote quant à l'acceptation ou pas de la réponse de la Municipalité. Si la réponse n'est pas celle attendue, il est toujours possible de déposer une résolution.

7. Réponse à l'interpellation d'Anne PICTET VALLON relative à la nouvelle démission du Secrétaire municipal

Guy DELACRÉTAZ rappelle la position de la Municipalité, déjà exposée en juin 2025. Celle-ci demeure inchangée face aux départs successifs des Secrétaires municipaux, sans pouvoir en divulguer les motifs pour des raisons de protection de la personnalité. Consciente de l'importance stratégique de ce poste et des difficultés actuelles de recrutement, la Municipalité s'entoure de professionnels, renforce ses méthodes de sélection et travaille sur la culture d'entreprise afin de favoriser la stabilité à long terme. Elle rejette l'idée que ces départs relèveraient d'un problème personnel et affirme agir avec professionnalisme, tout en cherchant activement des solutions durables.

Anne PICTET VALLON remercie la Municipalité pour sa réponse, qui ne diffère guère de celle reçue en 2025. Elle précise qu'il n'a jamais été demandé de renseignements sur les personnes. Elle reconnait que la Municipalité travaille avec diligence et

professionnalisme et l'encourage à continuer dans ce sens. Cependant, le Conseil s'inquiète de ce tournus et aimerait avoir une stabilité au poste de Secrétaire municipal.

Le Président ouvre la discussion. Aucune remarque n'étant ajoutée et la parole n'étant pas demandée, Anne PICTET VALLON propose alors la résolution suivante :

> Le Conseil communal de Préverenges s'inquiétant de la démission de la secrétaire municipale – la quatrième démission en quatre ans – ainsi que des intérims nécessaires pour chaque transition, considérant les conséquences de cette instabilité sur la gestion communale, la continuité des projets, des finances ainsi que des ressources humaines, demande à la Municipalité de (1) mettre en œuvre une stratégie limitant le risque de résiliation précoce d'engagement, principalement pour les postes à responsabilité dans la commune et tout particulièrement pour celui de secrétaire municipal et (2) de conditionner les futurs engagements à ce type de poste à une durée minimale de deux ans ; cause exceptionnelle mise à part.

Le Président s'assure que la résolution ne contient pas d'injonction ; ce qui est le cas. Il ouvre donc la discussion.

Jean-Michel TOINET trouve dangereux d'imposer un temps d'essai si long et Béatrice MOSER s'inquiète de la possibilité juridique d'imposer une durée minimale d'engagement. Jérôme SCHERER ne trouve pas judicieux d'obliger quelqu'un à rester à un poste aussi longtemps s'il ne s'y plait pas.

Anne PICTET VALLON explique qu'elle a repris les termes de la résolution votée il y a une année, qui demandait de s'assurer de la légalité des conditions d'engagement afin de ne plus avoir de personnes qui s'engagent et qui, pour des motifs « personnels » ou « qui existaient auparavant » démissionnent rapidement. Elle propose de retirer la durée de deux ans de la résolution.

La 2e condition de la résolution est modifiée comme suit :

> <...> (2) de conditionner les futurs engagements à une durée minimale ; cause exceptionnelle mise à part.

Damien CANART relève encore que la durée d'engagement du personnel est de la responsabilité de la Municipalité et non du Conseil. Le Président ajoute que la Municipalité est tenue de respecter la légalité dans sa mise en œuvre et peut revenir vers le Conseil si un point s'avérait inapplicable.

La parole n'étant plus demandée, la résolution est mise en votation.

La résolution est refusée par 36 voix *contre* [5 voix *pour* et 14 abstentions].

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité et l'interpellation est classée.

8. Réponse à l'interpellation de Steen BOSCHETTI relative à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)

L'interpellation portait sur la capacité de la commune à renforcer les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires disponibles en journée.

La Municipalité, par la voix d'Alain GARRAUX, rappelle son obligation légale d'assurer une couverture suffisante en matière de défense incendie, tout en constatant la baisse de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Elle envisage des mesures d'exemplarité, comme l'adhésion au label « employeur partenaire » de l'ECA, mais souligne que l'engagement des employés reste une liberté individuelle. Elle relève également les contraintes organisationnelles et financières liées à la libération du personnel en journée, ainsi que le fait que les collaborateurs ne résident pas forcément à Préverenges. À ce jour, aucun employé communal n'est sapeur-pompier volontaire, même si la Municipalité se dit favorable à leur intervention en journée. Elle s'engage enfin à travailler sur l'amélioration des effectifs durant la prochaine législature.

Steen BOSCHETTI remercie la Municipalité pour sa réponse, et rebondit sur le coût d'éventuelles heures supplémentaires qui devrait être comparé aux coûts d'une

professionnalisation accrue des corps de pompiers ; ce qui renchérirait in fine les charges communales.

Aucune résolution n'étant proposée et la parole n'étant pas demandée, le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité. L'interpellation est classée.

9. Réponse à l'interpellation de Marc-Henri DUVOISIN et consorts nommée «pour plus de sécurité au centre du village !»

Cette interpellation concernait la sécurité au centre du village, notamment en lien avec la circulation et la visibilité.

La Municipalité, par la voix d'Alain GARRAUX, reconnaît que les constructions le long de la route d'Yverdon ont réduit la visibilité à l'intersection avec l'avenue de la Gare et que le trafic y a augmenté. Elle partage pleinement les préoccupations de sécurité exprimées par les interpelant et a chargé le Secteur de la Sécurité municipale de proposer des solutions, dont l'installation d'un miroir. Elle rappelle également que des travaux de réfection de la route d'Yverdon sont prévus à moyen ou long terme et devront être soumis au Conseil communal. Le miroir ayant été installé, l'interpellation est considérée comme close.

Marc-Henri DUVOISIN remercie la Municipalité pour l'installation d'un miroir mais se demande si celui-ci ne vient pas de la ZI du Trési. Alain GARRAUX ignore si un miroir a été enlevé au Trési ; la signalisation sur la route cantonale relevant de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Il ajoute qu'une autre demande de modification de signalisation au sol, envoyée il y a environ une année, n'a toujours pas obtenu de réponse.

Aucune autre remarque n'étant formulée et la parole n'étant pas demandée, le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité. L'interpellation est classée.

10. Communications des délégués aux associations intercommunales

- **PRM – Antoine CHAPPUIS**

 Le prochain conseil de la PRM aura lieu le 31 mars 2026. Le rapport annuel sera présenté au prochain conseil.

- **ERM – Jérôme SCHERER**

 Une séance a eu lieu à Tolochenaz le 11 mars 2026. Un préavis concernant l'inspection et la réparation des digesteurs, ces cuves énormes que l'on voit à l'entrée de l'ERM, pour un montant de 930'000 CHF a été accepté. Jérôme SCHERER signale qu'il sera le prochain président-rapporteur de la commission de gestion de l'ERM.

11. Communications du Président

- **Élections du 8 mars 2028**

 Le Président revient sur la récente période électorale qui a été marquée par un incident lors du dépouillement, ayant suscité des interrogations. Lui-même étant candidat à la Municipalité, c'est le vice-président, Steen BOSCHETTI, qui a présidé le Bureau de vote.

 Steen BOSCHETTI expose les faits de manière détaillée. En raison de la candidature du Président à la Municipalité et de l'absence de la secrétaire, un bureau électoral inédit a été constitué. Lors du dépouillement du 8 mars, une seule urne a d'abord été ouverte, les autres étant restées scellées; ce qui a conduit à l'annonce de résultats erronés. L'anomalie a été détectée le lendemain matin par un employé communal. Le Bureau électoral a été convoqué séance tenante et le dépouillement a immédiatement repris. Les résultats définitifs ont ensuite été annoncés, et les candidats concernés ont été informés personnellement. La communication a insisté sur plusieurs points : l'intégrité du vote n'a pas été compromise et aucun recours n'a été déposé dans le délai légal, mais l'erreur a causé un dommage d'image et de confiance. Le Président du Bureau électoral

assume personnellement sa responsabilité et indique que des mesures correctives ont déjà été prises.

Pierre-Philippe HERMANN pense que le Bureau de vote a fait son travail comme il devait le faire mais le processus n'est certainement pas adéquat. Le Président annonce que des procédures pour éviter la répétition d'un tel incident sont en train de se mettre en place.

Pour Sébastien BERGIER, il ne s'agit pas de blâmer mais de constater que le processus a l'air très faible. Et puisqu'il semble défaillant, il demande qu'il soit revu par un regard extérieur. Le Conseil et la population a besoin de reprendre confiance. Le Président rappelle que tout citoyen peut demander à être observateur au Bureau de Vote. Il suffit d'en faire la demande.

Sébastien BERGIER insiste sur la nécessité de revoir tout le processus – du dépôt du bulletin de vote à l'administration communale jusqu'à l'annonce des résultats – soit étudié, contrôlé et validé.

Le Président répète qu'un travail de révision des procédures est en cours avec l'administration communale et qu'il est possible, hors conseil, d'expliquer plus en détail les mesures prises. Certes, il y a eu un « couac », mais il convient de le relativiser au vu des très nombreux dépouillements réalisés jusqu'ici et qui se sont déroulés sans incident notoire.

Steen BOSCHETTI explique le partage des responsabilités entre l'administration communale et le Bureau de vote : l'administration communale s'occupe des étapes avant le jour du dépouillement. Le Bureau de vote est en charge des étapes le jour J. Il a pu constater en effet, qu'un nombre important d'informations se passe de bureau en bureau, de président en président, et qu'il serait temps de formaliser cette procédure.

Damien CANART demande que le Conseil vote l'acceptation des excuses de Steen BOSCHETTI, pour en quelque sorte le décharger de sa responsabilité dans cette affaire. Pierre-Philippe HERMANN préfère remercier le vice-président pour sa réponse tout à fait satisfaisante et pour son analyse. « Savoir que les choses sont prises en main devrait rassurer tout le monde ».

Suivant la suggestion du Président et plutôt que de passer par un vote, l'assemblée applaudit Steen BOSCHETTI pour sa démarche.

Pour clore le point, le Président adresse ses félicitations aux membres élus à la Municipalité, ainsi qu'à l'ensemble des Conseillères et Conseillers élus ou réélus. « S'engager au service de la collectivité est un acte fort, qui mérite d'être salué » dit-il en guise de conclusion.

- **Nouvelle boite mail pour les communications au bureau**

 Le Président revient brièvement sur le fonctionnement du Bureau qui a dû se réorganiser rapidement et il remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette adaptation dans un contexte exigeant. Il forme le vœu de voir la secrétaire du Conseil revenir rapidement.

 Dans ce cadre, et afin de faciliter les échanges, une nouvelle adresse électronique a été mise en place :

 secretariat@conseil.preverenges.ch

 Il prie chacun et chacune d'utiliser dorénavant cette adresse pour toutes les communications destinées au Bureau.

- **Sortie de fin de législature du 30 mai 2026**

 Le Bureau demande aux Conseillers déjà inscrits à cette sortie de s'annoncer de nouveau. Pour les retardataires, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31 mars. Christiane PANCHAUD recueille volontiers les inscriptions à la fin du Conseil.

- **Dates à retenir**

Prochains conseils communaux 2026	
30 avril 2026	20 heures
18 juin 2026	19 heures
25 juin 2026	20 heures 45 : Séance d'installation des autorités pour la prochaine législature (séance d'assermentation) *Toutes les informations utiles seront envoyées prochainement.*
Prochaines élections et votations	
29 mars 2026	2e tour de l'élection complémentaires au Conseil d'État vaudois
26 avril 2026*	1er tour de l'élection à la syndicature
17 mai 2026*	2e tour de l'élection à la syndicature **Seulement si l'élection à la syndicature n'est pas tacite.*
14 juin 2026	Votations fédérales 1 Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! » (Initiative pour la durabilité) 2 Modification de la loi sur le service civil (LSC)

12. Communications de la Municipalité

- **Développement durable – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique**

 Manuel ZENGER

 Forêts

 Afin d'assurer la pérennité de la forêt de Valions/Premier, propriété de la commune de Préverenges, la Municipalité a mandaté le Garde-forestier pour organiser des travaux visant à favoriser une transition vers une forêt plus diversifiée. Ces interventions ont notamment consisté à mettre en valeur des essences d'arbres considérées comme porteuses d'avenir. La commune a obtenu des subventions pour ces travaux et a également pu revendre le bois coupé. Finalement, l'opération s'est soldée par un bénéfice de 287 CHF pour la commune, largement applaudit par le Conseil.

- **Ressources humaines – AdminNextGen – Économie – Culture et Jeunesse**

 Karine STORM DEVOLZ

 800e anniversaire

 Les festivités sont désormais bien lancées et l'année se poursuit pleinement au rythme de l'eau, avec une belle dynamique dans tout le village.

 La série des ciné-clubs d'hiver s'est terminée hier soir, avec cinq séances qui ont rencontré une belle fréquentation dans l'ensemble. Ce rendez-vous aura également lieu en automne pour quatre nouvelles projections.

 La chasse aux médailles connectées est ouverte. Les trois premières médailles ont été posées, les énigmes publiées dans le Journal de Préverenges, et nous recevons déjà de jolies photos d'explorateurs du village. Une manière concrète de faire vivre le patrimoine et de (re)découvrir Préverenges autrement. Les indices pour les médailles 4 et 5 seront publiés dans la prochaine édition du Journal.

 Les autres événements ont également rencontré un très beau succès, confirmant l'engagement des sociétés locales et des habitants :

 - La Silent Party de Yadlo ;
 - La soirée de la Gym avec une salle polyvalente complète ;
 - Le premier « Apporte, Grignote, Papote » à la Taudaz, qui a réuni une cinquantaine de personnes dans un esprit convivial et intergénérationnel, chacun apportant quelque chose à partager, tandis que les boissons étaient offertes par le 800e.

 Les prochains rendez-vous s'inscrivent dans cette même dynamique :

- Le Carnaval : samedi 28 mars dès 12 h 06, sur le thème « 800 ans avant / 800 ans après », avec le traditionnel cortège, enrichi cette année par la participation des écoles, l'inauguration du bus MBC spécial 800e habillé du dessin gagnant des élèves, le concours de déguisements, de nombreuses animations, et bien sûr de quoi se restaurer ;
- Le deuxième « Apporte, Grignote, Papote », le 23 avril aux Uttins ;
- Art-Expo, le 29 avril, où plus de 300 élèves de 15 classes présenteront leurs créations autour du thème « 800 ans au rythme de l'eau » ;
- Les représentations d'AtiPic avec « l'extraordinaire anniversaire de Monsieur Préverenges », les 24 et 25 avril, ainsi que le 1er et 2 mai.

Les sociétés locales et les porteurs de projets sont chaleureusement remerciés car ils font vivre ce 800e avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme, ainsi qu'aux employés communaux qui œuvrent dans l'ombre pour que tout se passe bien.

La boutique du 800e continue d'être ouverte tous les mercredis de 16 à 19 heures, sur la place de jeux des écoles, dans l'ancien local Tom Pouce avec une présence également lors des grands événements. À noter qu'elle sera fermée pendant les vacances scolaires de Pâques.

Les billets de la loterie sont également en vente, avec à la clé une voiture à gagner lors du tirage au sort du 3 juillet, pendant la Fête populaire.

Plus d'informations sur le site internet du 800e : www.preverenges800.ch

- **Journal de Préverenges**

La première édition de l'année a été livrée récemment. Elle met notamment à l'honneur, avec de magnifiques photos, le lancement des festivités du 800e du 14 janvier, tout en illustrant également les événements à venir de cette année de célébration.

Ce journal, c'est aussi le reflet de celles et ceux qui font vivre Préverenges au quotidien. La section « Portrait », en particulier, met en lumière les habitantes et habitants de notre commune et la section « Vie politique » où l'on peut découvrir les services de l'administration et des employés communaux qui travaillent chaque jour pour le bien de la commune.

Pour rappel, la rédaction d'articles est ouverte à toutes et à tous. Les idées peuvent être transmises en tout temps. Si un article n'est pas urgent ou que la place manque dans une édition, il pourra tout à fait être publié dans une édition suivante.

Le délai pour la soumission des idées pour l'édition de juin était fixé au 17 mars 2026. Le comité a examiné l'ensemble des propositions et communiquera directement sa réponse aux personnes concernées d'ici à fin mars. Pour les propositions retenues, les articles seront attendus pour le 28 avril 2026.

- **Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE**

Hervé NUSBAUMER

Pas de communication

- **Sécurité publique – Espaces verts et voirie – Protection civile – Sports**

Alain GARRAUX

RC1

À la suite d'un hiver relativement doux, le tapis de roulement de la RC1, sur sa partie centrale, a subi les affres du temps et de l'usure. Plusieurs zones se sont fortement dégradées durant les derniers mois et de nombreux trous se sont formés.

Afin de rendre cet axe à nouveau confortable et sécurisé, une action de réfection ciblée a été initiée en collaboration entre le Service d'exploitation et de l'environnement (SEE), la DGMR, les MBC et la commune de Denges, impactée par la déviation à venir.

La date précise de cette intervention, qui se déroulera en une seule nuit (opération dite "coup de poing"), pour éviter de trop déranger l'important trafic sur cette route n'a pas encore été fixée. Une fois connue, celle-ci sera diffusée au travers de nos différents canaux de communications.

Port de la Venoge – Concession

À la suite du refus de projet intercommunal de port pour remplacer les places d'amarrage situées au bord de la Venoge, les communes de Saint-Sulpice et de Préverenges ont décidé de demander une prolongation de la concession cantonale de places pour cette zone.

Cette demande nécessitant de nombreux documents et l'appui d'un dossier d'enquête en bonne et due forme, a pu être menée à bien. L'enquête est maintenant close et à ce stade aucune opposition n'a été déposée (délai à fin mars 2026). La nouvelle concession est effective du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, soit pour 5 années supplémentaires.

Compte tenu de l'impossibilité de procéder à des aménagements et afin d'assurer la sécurité du port, plus aucune nouvelle place d'amarrage ne sera attribuée. Toute place dont la sécurité et l'accès ne pourraient plus être assurés sera purement et simplement supprimée.

Enfin, le projet de renaturation de la Venoge suit son cours et le Conseil sera tenu informé en temps voulu de toute l'évolution de ce grand projet porté par le Canton.

- **Administration communale – Finances – Écoles – Social et Cultes**

 Guy DELACRÉTAZ

 Ressources humaines

 Le processus de recrutement pour le poste de Secrétaire municipal est en cours, avec l'appui d'un cabinet de recrutement externe. Madame ZITO terminera ses fonctions à la fin du mois d'avril. La Municipalité met tout en œuvre pour assurer une transition fluide et la continuité des activités.

13. a) Droit d'initiative

- **Postulat de la Commission des finances déposé Antoine CHAPPUIS**

 Le postulat proposé par la Commission des finances concerne la demande de fixation d'un délai impératif pour la livraison du budget annuel à la commission des finances. En effet, la Commission des finances déplore la transmission trop tardive du projet de budget ; ce qui empêche une analyse approfondie et frustre le Conseil en limitant les possibilités de débat et d'amendements. Elle demande donc que la Municipalité remette désormais le projet de budget au plus tard le 30 septembre. Cette requête prenant la forme d'un postulat, formule d'initiative la plus appropriée.

 Cosignataires : Béatrice MOSER ; Marie-Pierre BORGNANA ; Jacques CHOMETTE ; Virgile PERRET ; Antoine CHAPPUIS, président

 Le Président remercie Antoine CHAPPUIS et rappelle les critères de recevabilité d'un postulat : compétence, formulation, admissibilité de l'objet, clarté et absence de redondance. Ces critères ayant été vérifiés, le Président soumet au vote la recevabilité du postulat.

 Le Conseil considère que le postulat de la commission des finances est recevable à une large majorité [1 avis contraire].

 Le Conseil doit ensuite choisir entre un renvoi à une commission d'étude ou un renvoi direct à la Municipalité. Le Président explique les cas dans lesquels une commission intermédiaire peut se justifier, notamment en présence d'enjeux complexes ou de divergences politiques importantes. Le Président soumet au vote le renvoi du postulat à une commission d'étude.

Le Conseil décide de ne pas renvoyer le postulat de la commission des finances à une commission d'étude à une large majorité [4 abstentions].

Puisque le renvoi vers une commission est refusé, le Président soumet au vote le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le Conseil décide de renvoyer le postulat de la commission des finances à la Municipalité à une large majorité [1 refus et 2 abstentions].

Le postulat est renvoyé directement à la Municipalité.

- **Interpellation déposée par Meriam BEN HASSENA au sujet du Troc de Préverenges**

Cosignataires : Meriam BEN HASSENA, Verena EGGENBERGER, Thi NGUYEN, Pierre VALLON et Karim VON ORELLI

Cette interpellation porte sur le refus de la Municipalité de mettre à disposition la salle polyvalente pour l'édition automne-hiver 2026 du Troc de Préverenges.

Le Troc de Préverenges est un événement saisonnier d'échange de vêtements pour enfants, organisé deux fois par an, qui soutient le pouvoir d'achat des familles tout en promouvant la réutilisation et une consommation durable. Son succès et son intérêt public sont avérés : il renforce la cohésion sociale, dynamise la vie locale et s'inscrit pleinement dans les objectifs communaux de transition écologique. Le refus de la Municipalité de mettre à disposition la salle polyvalente pour l'édition automne-hiver 2026, motivé par les festivités du 800e anniversaire, apparaît disproportionné au regard de l'impact limité de l'événement sur les services communaux. Les signataires demandent donc à la Municipalité de reconsidérer sa décision et d'ouvrir un dialogue afin de trouver une solution adaptée.

La Municipalité, par la voix de Karine STORM DEVOLZ, répond immédiatement. Elle reconnait la pertinence de tous les arguments avancés et affirme ne pas vouloir supprimer durablement l'événement : « on partage la même vision. Cette manifestation est très appréciée et on n'a aucune intention de l'éliminer ».

Karine STORM DEVOLZ rappelle toutefois que le Troc relève de la société de développement (SDT) et que la décision de limiter à une seule édition avait été prise en concertation avec sa présidente. Le motif principal invoqué est la surcharge des services communaux dans le cadre des festivités du 800e anniversaire. La Municipalité insiste sur le fait que l'absence d'événement visible certains week-ends ne signifie pas l'absence de charge pour les employés, qui doivent aussi pouvoir récupérer leurs heures supplémentaires. Elle a enfin précisé que la décision avait été communiquée plus d'un an à l'avance et que le retour à deux éditions annuelles était prévu dès 2027.

Meriam BEN HASSENA reconnait la cohérence de la position municipale, tout en estimant qu'un grand anniversaire communal ne doit pas pénaliser les petits événements bénévoles. Elle plaide pour la recherche d'une solution alternative, par exemple un décalage de date ou un autre lieu, plutôt qu'une suppression pure et simple pour l'année 2026.

Meriam BEN HASSENA n'ayant pas de résolution à proposer, le Conseil prend donc acte de la réponse de la Municipalité.

b) Communications individuelles

- **Spectacle AtiPic**

Jacques CHOMETTE remercie la Municipalité pour la mise à disposition de matériel en faveur du prochain spectacle de la troupe de théâtre AtiPic. Il répète les dates déjà annoncées plus haut.

- **Distribution des documents de séance**

Thi NGUYEN demande à recevoir les documents de séance sur le bureau – en particulier les interpellations – plutôt que devoir les prendre à l'entrée.

Le Président rappelle que la distribution par voie électronique a été choisie par le Conseil ; sauf pour les personnes qui ont demandé à recevoir du papier. Toutefois, il n'est pas possible de mettre sous enveloppes, les communications et les réponses de la Municipalité ainsi que les interpellations qui sont livrées le jour même ; comme le confirme Sylviane LAMBELET-BLANC : le règlement permet le dépôt d'un droit d'initiative avant ou lors de la séance, ce qui rend impossible une distribution anticipée.

14. Contre appel

Aucune autre remarque n'étant formulée et la parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède au contre appel et le Président clôt la séance à 22 heures 47.

La prochaine séance aura lieu le 30 avril 2026 à 20 heures.

Le Président	La Secrétaire suppléante
Vincenzo ROBERTO	Fabienne ALLAIRE

CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE